



# RENAULT LE MANS

## C.E. du 23 mai 2019

# 1910

C'est le nombre de salariés Renault en CDI (CTC inclus) et en activité que compte notre établissement à fin avril 2019.

**Le mois dernier, nous étions 1915 salariés**

A ce chiffre, il faut additionner **99 apprentis, 13 CDD** et environ **180 prestataires.**

# 483

**intérimaires** en moyenne seront employés sur l'usine en avril 2019.

## DECLARATION CGT SUR LES AGV

**A** l'occasion du dernier CE plénier du 25 avril 2019, nous vous avons interpellé au sujet de questions relatives aux dysfonctionnements des AGV de la zone Picking - Ligne 3/ Ligne 2 et B02E au FF. Vous n'avez pas voulu entendre ces questions au motif qu'il fallait d'abord les poser dans l'instance CHS-CT.

Ces questions avaient été posées le 23 avril auprès du TCT Mécano-Soudure. Depuis, ces questions sont restées sans réponse.

Néanmoins, le jeudi 16 mai en équipe du soir, 2 intérimaires se sont accrochés par rapport à un problème liés aux dysfonctionnements des AGV. A savoir, l'AGV mettant trop de temps pour récupérer une base roulante vide sur la ligne 3, un des intérimaires pensant bien faire, est allé la récupérer manuellement. Son collègue lui a expliqué que cette pratique engendrait une perte de repère pour l'AGV. En réaction à cette remarque mal comprise, une tension s'est créée et l'un des 2 salariés en est venu aux mains.

Face à cette situation qui relève d'une mauvaise organisation du travail, la réponse ne s'est pas faite attendre, contrairement aux réclamations récurrentes des représentants du personnel. Les

deux salariés intérimaires ont été convoqués et leur contrat de travail a été écourté.

*Disons-le clairement, si les problèmes de fonctionnement des AGV étaient traités plus efficacement, ce genre de situation qui en résulte, ne surviendrait probablement pas !*

**- Aujourd'hui les salariés affectés au picking soudure FF nous remontent qu'il manque des AGV en état de fonctionnement pour couvrir tous les appels de remplacement des bases sur les postes.**

**- Il faut aussi revoir la formation du personnel affecté au picking pour que dès sa prise de poste il connaisse le fonctionnement des AGV et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.**

Ce qui est lamentable, c'est qu'une fois encore la direction profite du caractère vulnérable du statut des intérimaires pour les renvoyer dès qu'un problème de conditions de travail dérive sur un ou des comportements inappropriés. Normalement c'est à la source qu'il faut combattre les risques !

## ■ ELECTIONS

Les élections professionnelles auront lieu entre le 15 juin et le 18 juin 2019. La direction nous a annoncé qu'une information avait été faite sur ce sujet à l'ensemble des salariés. Force est de constater que celle-ci n'a pas eu lieu pour tout le monde

et que certaines informations ont été faites sur un coin de table.

Voilà comment est considéré un moment important pour le fonctionnement de la démocratie dans l'entreprise par la direction.

## ■ BULLETIN DE SALAIRE DÉMATÉRIALISÉ

Bulletin de salaire dématérialisé, ça vous parle ?

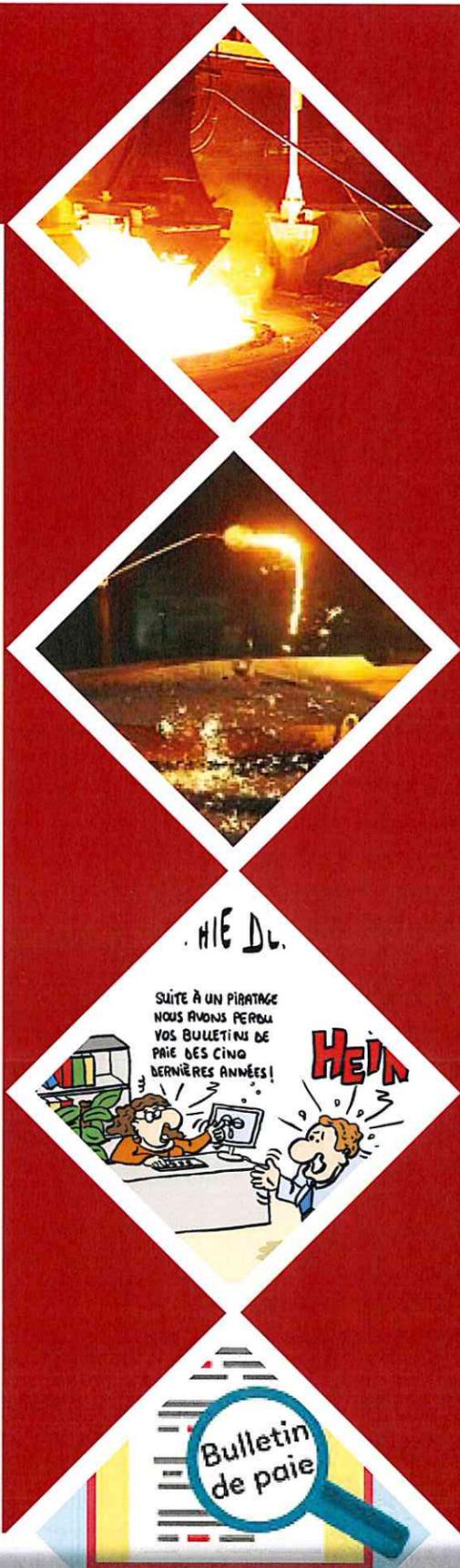
Beaucoup de salariés sont venus vers les élus CGT pour avoir des renseignements concernant les bulletins de salaire, entre autres si une date limite existait pour ouvrir ce fameux coffre fort que la direc-

tion nous a soi-disant offert ! Celle-ci nous a répondu que les salariés pouvaient changer à tout moment leur choix avant le 20 du mois en cours (dématérialisation ou bulletin de paie papier) mais que les deux formules ne peuvent s'associer.

## ■ ACTU'PAIE

Des salariés ont interpellé les mandats CGT au sujet d'une actu'paie en date de mi mai qui portait sur les revenus exceptionnels à déclarer sur sa déclaration de revenus de 2018. En effet, celle-ci a été diffusée seulement par mail. Le problème est que la plupart des opérateurs n'a pas accès à une boîte mail et que la communication dans

les UET a été quasi inexistante. Cerise sur le gâteau : une deuxième version de cette actu'paie est apparue quelques jours après, toujours par voie de mail, pour modifier plusieurs informations erronées qui peuvent porter préjudices aux salariées par rapport au trésor public.



Comme nous l'avions déjà écrit dans le compte-rendu du CE extra le 16 mai, la Fonderie de Bretagne (SBFM) située à Caudan dans le Morbihan, a été victime d'un incendie dans la nuit du 14 au 15 mai dernier. Il a totalement détruit la ligne de production installée voici deux ans.

Lors du comité d'entreprise qui s'est tenu le jeudi 23 mai 2019, la direction a annoncé la réparation de la ligne. Elle a informé les élus des différentes organisations syndicales qu'une demande d'activité partielle avait été acceptée par la DIRECCT (la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et que cela concernerait la période allant du 15 mai au 30 septembre.

Le chômage partiel impactera donc 250 salariés qui seront priés de rester chez eux pendant 4 mois et demi (l'effectif de la SBFM compte 380 salariés). Seulement une trentaine de salariés restera à travailler jusqu'à fin juillet

à la finition usinage des pièces en cours de fabrication sur la seconde ligne de l'usine.

Par ailleurs, la direction a dit qu'elle proposerait des postes sur d'autres sites du groupe, tels que Le Mans, Sandouville, Cléon et que les salariés intéressés devraient se positionner.

Ceux qui seront contraints à l'inactivité ne toucheront que 83 % de leur salaire (cela représente une perte de 15 € par jour).

Pour compenser la perte de salaire engendrée par l'activité partielle, le secrétaire général CGT de la SBFM, avec la Coordination CGT Renault, a fait une demande pour que soient mis en place soit des formations, soit un contrat social de crise afin que les salariés concernés puissent également bénéficier de compléments de salaires.

**Alors, posez-vous la question : Est-ce une réelle volonté ou de l'incompétence de la part de la direction de communiquer de la sorte avec les salariés sur ces sujets importants. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CGT en cas de besoin.**

**La direction de Renault le Mans au cours du CE nous a répondu que pour le moment il n'y aurait pas d'impact sur le site du Mans suite à l'incendie de la fonderie de Bretagne.**

# CELA N'INTERESSE PAS LA DIRECTION

**L**e 23 avril dernier, les élus CGT ont posé les questions suivantes au Technicien Conditions de Travail (TCT) Mécano-Soudure :

- Pour les AGV du bâtiment FF, aucun moyen de levage n'est fourni à la maintenance pour exercer leur métier. Quand ces moyens seront-ils mis à leur disposition ?

- Picking ligne 2, ligne 3, B02 essieux : Les AGV de ces zones de picking vont-ils être fiabilisés une bonne fois pour toute ?

- Montage 2 RD : Quand la table élévatrice sera-t-elle mise en place au poste P16 ? (Demande faite en fin d'année 2017) ?

N'ayant reçu aucune réponse, les élus CGT ont renouvelé leurs questions au C.E. du 25 avril 2019. La direction n'a pas voulu y répondre, prétextant que celles-ci relevaient des prérogatives du CHSCT. Toujours sans réponse du TCT, les élus ont à nouveau posé ces questions lors du CE du 23 mai 2019 et la direction a de nouveau refusé de répondre en insistant sur le fait que cela concernait l'instance du CHSCT.

Toujours le même blabla ! La direction se cache derrière «la Sécurité» alors qu'elle se fiche complètement de nos conditions de travail. La sécurité ma priorité ! Faites ce que je dis mais pas ce que je fais !

**Aux salariés de prendre leurs affaires en main pour améliorer leurs conditions de travail et obliger la direction à prendre en compte leur réclamation. Visiblement nous n'y arriverons que comme ça !**

Lors du CE, les élus CGT ont également posé la question suivante : *Au vu de l'état lamentable, voire insalubre de certains sanitaires et douches, la direction compte-t-*

*elle prendre le sujet au sérieux et mettre les moyens humains et matériels pour intervenir dans des délais raisonnables ?*

Réponse direction : Il faut juste faire savoir à sa hiérarchie le problème rencontré pour que celle-ci fasse une demande de travaux via un OT. Une fois cette démarche effectuée le sinistre doit être réparé dans les 48h.

**Commentaires CGT:** les élus CGT ont réitéré leur demande pour qu'une équipe soit mise en place au plus vite pour permettre d'intervenir dans des délais convenables. En effet, aujourd'hui, ce sont plutôt des jours, des semaines, voire des mois, pour que certaines réparations soient réalisées et c'est bien à la Direction qu'incombe la responsabilité de mettre les moyens humains et matériels nécessaires pour ne plus vivre ces situations qui pourrissent le quotidien des salariés du Mans chaque jour un peu plus. **Alors petit conseil, demandez une copie des demandes de travaux à réaliser et nous nous assurerons que les délais seront respectés.** Et si tel n'était pas le cas ce sera copie à l'inspection du travail. Et dire que c'est la même direction qui nous parle d'exemplarité et d'image de marque, et bien qu'elle commence par la base !!!

